

Descriptif de module

Domaine : Santé

Filière : Soins infirmiers

1. Intitulé du module : Etudiant·e et ses environnements 2.2 EE (FDS E)

2025-2026

Code : S.SI.370.2448. F.24

Type de formation : Bachelor

Niveau : Module de base

Type : Module principal

Caractéristique : Module obligatoire dont l'échec définitif entraîne l'exclusion définitive de la filière selon l'art. 32 du Règlement sur la formation de base (bachelor et master) en HES-SO du 2 juin 2020.

Organisation temporelle :

- Module sur 1 semestre
- Module sur 2 semestres
- Semestre d'automne
- Semestre de printemps
- Autre :

2. Organisation

Crédits ECTS : 2

Langue principale d'enseignement : Français Autres compétences linguistiques : Anglais

Exigences liées à la fréquentation de la formation : La présence au cours est obligatoire

3. Prérequis

- | | |
|---|--|
| <input type="checkbox"/> Avoir validé le module | <input type="checkbox"/> Avoir suivi le module |
| <input checked="" type="checkbox"/> Pas de prérequis | <input type="checkbox"/> Autre : |

4. Compétences visées/Objectifs généraux d'apprentissage

Rôles et compétences visées

A. Rôle d'Expert·e : Compétences Ab1 Ab2 Ab3 Ab4 Ab5 Ab6

*En déterminant les surveillances infirmières pertinentes dans chaque situation (Ab1)

*En fondant ses interventions de soins - préventives, thérapeutiques, palliatives, de réadaptation et de surveillance - sur son jugement et son raisonnement clinique (Ab1 et Ab4)

*En procédant à une évaluation clinique systématique et rigoureuse de l'état physique et mental de la personne (Ab4)

*En fondant ses interventions sur les résultats de la recherche les plus probants (Ab4)

B. Rôle de Communicatrice·eur : Compétences Bb1 Bb2 Bb3 Bb4

*En considérant les patient·es/client·es comme des partenaires (Bb1)

*En adaptant la communication à la situation des patient·es/client·es (Bb4)

*En utilisant les outils de communication partagés au sein des équipes interprofessionnelles (Bb4)

C. Rôle de Collaboratrice·eur : Compétences Cb1 Cb2 Cb3 Cb4

*En respectant les compétences de l'équipe intra et interprofessionnelle (Cb1)

*En co-construisant le projet de soins interprofessionnel (interdisciplinaire) (Cb1 - Cb4)

D. Rôle de Leader : Compétences Db1 Db2 Db3 Db4

E. Rôle de Promoteur·rice de la santé : Compétences Eb1 Eb2 Eb3 Eb4

F. Rôle d'Apprenant·e et de formatrice·eur : Compétences Fb1 Fb2 Fb3 Fb4

*En diffusant les résultats de la recherche (Fb2)

*En intégrant les savoirs expérientiels des patient·es/client·es et des collègues (Fb3)

G. Rôle de Professionnel·le : Compétences Gb1 Gb2 Gb3 Gb4

*En adoptant une posture réflexive (Gb1)

*En utilisant à bon escient les ressources humaines, financières et écologiques (Gb3)

Objectifs généraux d'apprentissage/Apprentissages Critiques

La principale intention pédagogique de ce module est d'accompagner l'étudiant.e dans le développement de ses compétences infirmières.

- Enrichir son raisonnement clinique, afin de proposer des interventions et des surveillances individualisées, pertinentes et en adéquation avec les résultats de recherche les plus probants.
- Poursuivre son projet personnel de professionnalisation : chez l'employeur, durant le parcours de formation à HESAV, de formation pratique externe et de carrière.
- Identifier l'avancement du rôle d'étudiant.e à travers l'auto-évaluation du développement des compétences au niveau intermédiaire.

5. Contenus et formes d'enseignement

Contenus

Les thématiques suivantes sont centrales et sont présentes à chaque année de formation. Elles constituent le fil rouge du module. Le contenu de chacune de ces thématiques évolue d'une année à l'autre pour s'adapter au niveau de formation et aux besoins des périodes de formation pratique.

Thématiques centrales :

- Le référentiel de compétences de l'infirmier·ère Bachelor
- Le projet de formation
- Les activités pédagogiques de préparation aux stages, en fonction des stages à venir
- Les activités pédagogiques de mobilisation des ressources disciplinaires et cliniques en perspective des stages à venir
- Le bilan des compétences, le cahier de suivi des apprentissages
- Le projet de stage
- Les notions de base de pharmacologie et de calcul professionnel infirmier
- L'évaluation clinique infirmière, le raisonnement clinique, les habiletés cliniques au service de la démarche de soins infirmière dans une vision unitaire transformante

Modalités pédagogiques

- | | | |
|---|--|---|
| <input checked="" type="checkbox"/> Cours magistral | <input checked="" type="checkbox"/> Séminaire | <input type="checkbox"/> Projet |
| <input checked="" type="checkbox"/> Atelier/laboratoire | <input checked="" type="checkbox"/> Simulation | <input type="checkbox"/> Formation pratique/stage |
| <input checked="" type="checkbox"/> Modalité digitale | <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : | |

6. Modalités d'évaluation et de validation

- | | | |
|--|--------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> Ecrit sur table | <input type="checkbox"/> Oral | <input type="checkbox"/> Pratique |
| <input type="checkbox"/> Dossier | <input type="checkbox"/> ECOS | <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Evaluation continue |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | |

Le module est validé si l'étudiant·e obtient au moins la qualification E au module.

Si l'étudiant·e obtient la qualification Fx, il·elle est en remédiation.

Si l'étudiant·e obtient la qualification F, il·elle est en répétition.

Les modalités d'évaluation et d'attribution de la qualification sont précisées dans le syllabus ou document équivalent. Les conditions de validation, remédiation et répétition sont présentées aux étudiant·es au plus tard le jour de la présentation du module.

7. Modalités de remédiation et de répétition

- | | | |
|--------------------|--|--|
| Remédiation | <input checked="" type="checkbox"/> Remédiation possible | <input type="checkbox"/> Pas de remédiation |
| | <input type="checkbox"/> Examen complémentaire | <input type="checkbox"/> Travail additionnel |

Conformément à l'art. 29, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après remédiation est E en cas de réussite ou F en cas d'échec.

Répétition

Les modalités de répétition sont définies en tenant compte de la situation d'études de l'étudiant·e à la fin du semestre ou de l'année académique. Les activités d'enseignement d'apprentissage et d'évaluation peuvent être différentes pour un·e étudiant·e qui répète le module en présentiel ou pour celui ou celle qui le répète en poursuivant son cursus.

La répétition a lieu au plus tôt à la période d'examen suivant l'échec.

Conformément à l'art. 30, al. 4 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master en HES-SO du 2 juin 2020, la note obtenue après répétition est A à E en cas de réussite ou F en cas d'échec. En cas d'échec, le module ne peut être répété qu'une fois.

8. Remarques

L'articulation avec les autres centrations du semestre est essentielle.

9. Bibliographie principale

- Ball, J., Bindler, R., Cohen, K., & Shaw, M. (2019). *Soins infirmiers en pédiatrie* (3^e éd.). Pearson ERPI.
- Brunner, L. S., Suddarth, D. S., Smeltzer, S. C., & Bare, B. (2011). *Soins infirmiers : médecine et chirurgie* (5^e éd., Vol. 1-6). De Boeck Université.
- Chinn, Sitzman, K., & Kramer, M. K. (2022). *Knowledge development in nursing: theory and process (Eleventh edition)*. Elvessier.
- Deglin, J. H., Vallerand, A. H., Sanoski, C. A., & Laplante, H. (2020). *Guide des médicaments* (5^e éd.). Pearson ERPI.
- Doyon, O., & Longpré, S. (Éds.). (2022). *Evaluation clinique d'une personne symptomatique* (2^e éd.). Pearson ERPI.
- Ladewig, P. A. W., London, M. L., & Davidson, M. R. (2019). *Soins infirmiers en périnatalité* (5^e éd.). Pearson ERPI.
- Morgan, K. I., & Townsend, M. C. (2022). *Psychiatrie et santé mentale* (3^e éd.). Pearson ERPI. Voyer, P. (2020). *Soins infirmiers aux aînés en pertes d'autonomie* (3^e éd.). Pearson ERPI

10. Enseignant·es

Membres du PER (personnel d'enseignement et de recherche) de HESAV et chargé·es de cours selon expertise.

Responsable de module : Victoria Pellaux

Descriptif validé le 11 février 2026, par la Doyenne, Gora da Rocha

